

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, animation et sociale

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-1/+1)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient de créer le poste suivant au 1^{er} mai 2019 :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

et de supprimer, à la même date :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents dans le cadre des avancements de grade (+2/-1)

En matière d'avancement de grade, il convient de créer à compter du 1^{er} mai 2019 :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe à temps complet

et de supprimer à la même date :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

L'agent concerné par l'avancement au grade de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe ne sera nommé qu'à partir du 9 mai 2019. Son poste actuel de puéricultrice de classe supérieure sera conservé temporairement et sera supprimé à la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

III. Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents dans le cadre de la promotion interne (+2)

Deux agents peuvent bénéficier de la promotion interne vers le grade de bibliothécaire ; par suite, il convient de créer à compter du 1^{er} mai 2019 :

- deux postes de bibliothécaire.

L'ancien poste d'assistant de conservation du patrimoine de chacun de ces agents est conservé durant la période de stage par détachement et sera supprimé à titularisation dans le grade.

IV - Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption de l'emploi précaire (+5)

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire initié par la loi SAUVADET et dans le but de poursuivre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, il est proposé de créer, après les cinq premiers créés en 2018, cinq nouveaux postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet sur le total des quinze prévus. Des adjoints d'animation actuellement vacataires pourront ainsi être nommés stagiaires sur emploi permanent.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer dix postes et à en supprimer deux.

Le tableau des effectifs est maintenu ainsi de 428,84 ETP. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er mars 2019	Au 1er mai 2019
Ville	420,84 (dont 3 détachés pour stage)	428,84 (dont 5 détachés pour stage)
CCAS	17,69	17,90
TOTAL :	438,53	446,53

Il est à noter qu'au 1^{er} mai 2019, sont maintenus au tableau des effectifs cinq postes pour des agents détachés pour stage dans un nouveau grade :

- un poste d'agent de maîtrise,
- deux postes de rédacteur,
- deux postes de bibliothécaire.